



SOMMAIRE

A retenir

Clémentinier

Pomelo

Kiwi

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Structures partenaires :
CA 2B, AREFLEC, FREDON,
CAPIC, OPAC, INRA, LEPA,
CANICO et exploitants
observateurs.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ECOPHYTO

A retenir

Agrumes

Mineuse : les premiers adultes sont piégés mais aucun dégât sur feuilles.

Pou Rouge de Californie : pas d'observation directe mais l'essaimage de la cochenille asiatique dont le cycle est sensiblement identique n'a pas commencé.

Metcalfa pruinosa : les premières larves ont été observées sur Ghisonaccia.

Kiwi

Metcalfa pruinosa : aucune larve observée sur les parcelles de référence.

CLEMENTINIER

• Stade phénologique

Fin floraison – Début nouaison



• Mineuse des agrumes (*Phyllocnistis citrella*)



Mineuse adulte (env. 4 mm).

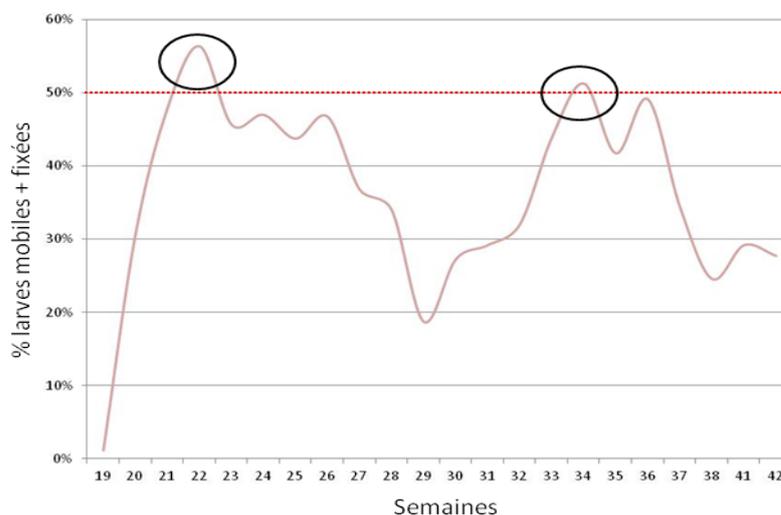
Les premiers adultes ont été piégés dans certaines parcelles de référence cependant aucun dégât n'est observé sur les pousses de printemps. S

Évaluation du risque : Nul. Le risque est lié à l'apparition des mines sur les nouvelles pousses dans les jeunes vergers.

- **Pou Rouge de Californie (*Aonidiella aurantii*)**

Le suivi biologique ne sera pas réalisé cette année, il n'y a plus de parcelle suffisamment encroutée pour permettre les comptages. Cependant, le Pou Rouge de Californie reste un organisme nuisible aux agrumes encore présent dans les vergers. Les observations réalisées depuis 2005 ont permis d'identifier deux pics d'essaimage larvaire vers la fin mai (semaine 22) et vers mi-août (semaine 34).

Moyenne des pourcentages de larves L1 de Pou Rouge de Californie déterminées d'après les observations de 2005 à 2012.



Nous avons également remarqué au cours des deux dernières années que le pourcentage de L1 évolue sensiblement de la même manière entre la Pou Rouge de Californie et la cochenille asiatique. En 2012 l'essaimage avait commencé vers le 14 mai, il y a donc une dizaine de jours de retard.

Evaluation du risque : Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte.

Ravageur de type Organisme Nuisible Réglementé

- **Cochenille asiatique (*Unaspis yanonensis*)**

L'essaimage d'*Unaspis yanonensis* n'a pas commencé.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

- ***Metcalfa pruinosa***

Les premières larves (environ 1 mm) ont été observées sur le tronc des arbres à Ghisonaccia et hors réseau, sur de la vigne du côté de San Nicolao.

Evaluation du risque : Dépend de la présence du nuisible dans le verger. A surveiller.

POMELO

- **Stade phénologique**



- **Ravageurs**

Les observations réalisées sur clémentinier sont valables sur la culture du pomelo.

KIWI

- **Stade phénologique**

Début floraison

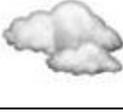
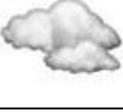
- ***Metcalfa pruinosa***

Aucune larve n'a été observée dans les parcelles de référence.

Evaluation du risque : Nul. A surveiller.



PREVISIONS METEO (Source Météo France)

	Lundi 27 mai	Mardi 28 mai	Mercredi 29 mai	Jeudi 30 mai	Vendredi 31 mai	Samedi 1er juin	dimanche 2 juin	Lundi 3 juin
Haute Corse								
		Vent d'Ouest fort		Fort vent d'Ouest	Vent de Nord-Ouest modéré à assez fort			
Corse du Sud								
		Vent d'Est fort		Baisse des températures				

Pour vendredi et samedi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5 ; pour dimanche et lundi, il est de 2 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.